

Arr t  n  2020-04
RELATIF A LA COMMISSION DE
DEPOUILLEMENT

ELECTIONS AUX TROIS CONSEILS DE
L'UNIVERSITE D'ANGERS

Conseil d'Administration
Commission de la formation et de la vie
universitaire
Commission de la recherche

D pouillement des 22 et 23 Janvier 2020

Coll ges des personnels
Coll ge des usagers

Vu le Code de l'Education notamment ses articles L719-1   L719-3 et D719-1   D719-40 ;

Vu les statuts de l'Universit  d'Angers approuv s par le Conseil d'Administration le 29 mai 2019 ;

Vu l'arr t  n  2019-79 du 15 octobre 2019 relatif   l'organisation des  lections aux trois conseils centraux de l'Universit  d'Angers pour ce qui concerne les coll ges des personnels ;

Vu l'arr t  n  2019-80 du 15 octobre 2019 relatif   l'organisation des  lections aux trois conseils centraux de l'Universit  d'Angers pour ce qui concerne les coll ges des usagers ;

Vu le proc s-verbal du conseil d'administration en date du 15 f vrier 2016 relatif   l' lection de M. Christian ROBLEDO en qualit  de Pr sident de l'Universit  d'Angers,

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE
ARRETE :**

Article 1^{ER} : CREATION

Une commission de d pouillement pour les  lections aux trois conseils centraux le 21 janvier 2020 est mise en place.

Article 2 : COMPOSITION

La commission de d pouillement se compose comme suit :

Laurence ESTEVE, directrice des affaires g n rales, juridiques et institutionnelles (DAGJI)

Olivier BONNEFOY, responsable de la cellule institutionnelle et statutaire, (DAGJI)

Delphine LUCAS, gestionnaire d'instances et des  lections, (DAGJI)

Florence PRUDHOMME, gestionnaires d'instances et des affaires statutaires, (DAGJI).

Fait   Angers, le 14 Janvier 2020

Le Pr sident de l'Universit 

Christian ROBL DO

Sign 